

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

072797587

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

072797504 072797553

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

072797595

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Date de révision : Novembre 2018

DESCRIPTION DU PRODUIT : Accélérateur de durcissement

FABRICANT

Dental Ventures of America, Inc.
1787 Pomona Rd., Suite C
Corona, 92880, CA.

Personne à contacter en cas d'urgence : Infotrack :
800.535.5053

Téléphone d'urgence : 951.270.0606

Téléphone d'urgence alternatif : 800.228.6696

UTILISATION OU APPLICATION : Utilisé en conjonction avec Rocket Glue à des fins dentaires.

UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES : Utiliser uniquement selon les instructions.

2. IDENTIFICATION DE DANGER

CLASSIFICATION SGH

Santé :

Toxicité aiguë (Orale), Catégorie 3

Toxicité aiguë (Dermique) Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 3

Irritation de la peau, Catégorie 2

Irritation des yeux , Catégorie 2

Danger d'aspiration, Catégorie 1

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition répétée), Catégorie 2

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3

Physique :

Liquides inflammables, Catégorie 2

MENTION D'AVERTISSEMENT **DANGER**

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZAPIT ACCELERATOR

Pg. 2

MENTIONS DE DANGER

H225 : Vapeur et liquide hautement inflammables.

H301 : Toxique si avalé.

H304 : Peut être fatal si ingéré et de pénétration des voies respiratoires.

H311 : Toxique au contact de la peau.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

H330 : Mortel en cas d'inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

H350 : Peut provoquer le cancer.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

DÉCLARATION DE MISE EN GARDE

Déclarations de prévention

P102 : Garder hors de la portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant l'utilisation.

P201 : Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P273 : Éviter de libérer dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P233 : Conserver le conteneur bien fermé.

P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser de l'équipement électrique/de ventilation et d'allumage antidéflagrant.

P242 : Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

P243 : Prenez des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

P264 : Se laver soigneusement la peau et les mains après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

P260 : Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Réponse :

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Déplacer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZAPIT ACCELERATOR

Pg. 3

Stockage :

P403+P233 : Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

P403+P235 : Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

P405 : Garder dans un endroit fermé à clé.

Élimination :

P501: Éliminer d'une manière conforme aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

En vertu de GHS-OSHA 4.11, la composition précise de ce produit est retenue en tant qu'information commerciale confidentielle (CBI). Une divulgation plus complète peut être fournie à un professionnel de la santé ou de la sécurité si nécessaire.

SUBSTANCES ou MÉLANGE Liquide

NO. COMPOSANT	NO CAS.	POURCENTAGE
Heptane	142-82-5	65 à 75
Acétone	67-64-1	15 à 25
N,N-Diméthyl-P-Toluidine	99-97-8	5 à 15

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

YEUX : Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.

PEAU : Laver immédiatement la peau au savon et abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant réutilisation.

INHALATION : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Utiliser de l'oxygène selon les besoins, à condition qu'un opérateur qualifié soit disponible. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION : Ne pas faire vomir. Contacter un médecin immédiatement.

Signes et symptômes d'exposition :

YEUX : Provoque l'irritation des yeux.

PEAU : Retirer les vêtements contaminés et laver abondamment les zones touchées avec de l'eau et du savon. Un contact prolongée ou répétée peut provoquer une dermatite chez les personnes sensibles. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

INHALATION : L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

EFFETS AIGU : Irritant oculaire, cutané et respiratoire.

EFFETS CHRONIQUES : Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une dermatite cutanée, une dépression du système nerveux central et des lésions pulmonaires.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

DANGER GÉNÉRALES : Hautement inflammable

AGENT D'EXTINCTION : Utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse ou du dioxyde de carbone.

HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: Combustible by-products of carbon monoxide and dioxide.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Isoler la zone à risque immédiat d'incendie et maintenez le personnel non autorisé à l'extérieur. Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et pour protéger le personnel.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA/NIOSH (APPROUVÉ OU ÉQUIVALENT) et un équipement de protection complet.

SENSIBLE AUX DÉCHARGES STATIQUES : Des charges électrostatiques peuvent être générées pendant le pompage. Mettre à la terre tous les contenants.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT :

Petit déversement : Ventiler la zone et éliminer les sources d'inflammation. Confiner et enlever avec un absorbant inerte. Déversements importants : Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage et les plans d'eau.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE :

Déversement d'eau : Éviter l'évacuation dans des égouts pluviaux et des fossés conduisant à des cours d'eau.

Déversement terrestre : Empêcher la contamination du sol, des drains et des eaux de surface. Endiguer et contenir les matériaux. Absorber les résidus avec des matériaux absorbants (argile, sable) et les éliminer de manière appropriée.

Équipement de protection spécial : Utilisez des gants en plastique/caoutchouc, des lunettes anti-éclaboussures chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES GÉNÉRALES : Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer.

MANUTENTION : Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

STOCKAGE : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes, de la lumière du soleil et des sources d'allumage. Ne pas placer à la lumière directe du soleil ou permettre une contamination par des matériaux incompatibles. Ne pas remettre les matériaux utilisés dans le conteneur de stockage. Gardez bien fermé. Température de stockage : Température ambiante de la pièce (70F/21C).

DANGER D'ACCUMULATION ÉLECTROSTATIQUE : Empêche l'accumulation de charges électrostatiques.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour contrôler tout contaminant de l'air dans les limites de ses VLS lors de l'utilisation de ce produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : YEUX ET VISAGE : Pour des conditions normales, porter des lunettes de sécurité. Lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes anti-éclaboussures. **PEAU :** Porter des gants résistants aux produits chimiques (Buna-N ou alcool polyvinylique) et un tablier pour protéger la peau et les vêtements.

RESPIRATOIRE : Un respirateur purificateur d'air approuvé par le NIOSH/MSHA avec une cartouche ou un boîtier contre les vapeurs organiques peut être autorisé dans certaines circonstances où les concentrations dans l'air devraient dépasser les limites d'exposition. La protection fournie par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de rejet incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs purificateurs d'air ne fournissent pas une protection adéquate.

PRATIQUES D'HYGIÈNE AU TRAVAIL : Éviter le contact direct et respirer la vapeur. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

DIRECTIVES D'EXPOSITION

COMPOSANTS DANGEREUX OSHA (29cfr1910.1200)

Nom Chimique		LIMITES D'EXPOSITION					
		OSHA LEP		ACGIH VLS		Fournisseur LEP	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Heptane	MPT	500	2000	400	1640		
	LECT			500	2050		
Acétone	MPT	1000 ppm(1)	2400 mg/m ³	500 ppm	mg/m ³	NL ppm	NL mg/m ³
	LECT	ppm	mg/m ³	750 ppm	mg/m ³	NL ppm	NL mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide

ODEUR : Odeur modérée

APPARENCE : Transparent, liquide incolore

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : 0C (Calculé)

PRESSION DE VAPEUR : Non établie.

DENSITÉ DE VAPEUR : Non établie.

POINT D'ÉBULLITION : 33 C (Calculé)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Négligeable

TAUX D'ÉVAPORATION : Non établie.

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : 0,7

VISCOSITÉ #1 : Non établie.

(COV) : 574,000 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : Oui

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur, étincelles et flammes.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Oxygène pure et agents oxydants forts.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Nom Chimique	Orale DL50 (rat)	Dermique DL50 (lapin)	Inhalation CL50 (rat)
Heptane	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	103000mg/L par 4 heures (rat)
Acétone	5800 mg/kg	7426 mg/kg(cobaye)	50100mg/kg
N,N-Diméthyl-P-Toluidine	1650 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rat)	498 mL/m ³

D'autres données sont disponibles sur demande.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES : Empêcher produit de pénétrer dans les égouts ou les égouts en cas de déversement. **INFORMATIONS SUR L'ÉCOTOXICITÉ :** Aucune donnée disponible.

BIOACCUMULATION/ACCUMULATION : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets :

S56 : L'élimination de ce matériau et son contenant dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Veillez vous référer à la section 8 pour les contrôle de l'exposition/protection individuelle.

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

DOT Département américain du transport, Air (ICAO/IATA), Navire (IMO/IMDG)

Numéro d'identification de l'ONU : 1993

Nom d'expédition approprié UN : Liquides inflammables N.S.A. (contient du heptane, acétone, diméthyl-p-toluidine-

CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT) :3

NUMÉRO DU GROUPE D'EMBALLAGE : II

CONSEILS SUR LE TRANSPORT EN VRAC : Aucun donnée

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES : **Aucun donnée.**

NOM D'EXPÉDITION AÉRIEN (OACI/IATA) : VOIR CI-DESSUS

NAVIRES (IMO/IMDG) : NOM D'EXPÉDITION : VOIR CI-DESSUS

Commentaires : Les informations de transport fournies dans cette section ne s'appliquent qu'à la formulation du matériau ;/ elle-même et ne sont spécifiques à aucun emballage/configuration. Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis

SARA TITRE III (LOI PORTANT SUR LA MODIFICATION ET LA RÉ-AUTORISATION DU FOND SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT)

INCENDIE : GÉNÉRATION DE PRESSION : RÉACTIVITÉ : Non AIGU Oui CHRONIQUE :
Oui Non Non

CERCLA (LOI SUR LA RÉPONSE COMPLÈTE, L'INDEMNISATION ET LA RESPONSABILITÉ)

Nom Chimique	Poids. %	CERCLA RQ
Acétone	15 à 25	5.000

TSCA (LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES)

Nom Chimique	CERCLA RQ
Heptane	142-82-5
N,N-DIMÉTHYL-P-TOLUIDINE	99-97-8

Statut TSCA : Tous les ingrédients de ce mélange sont en conformité avec TSCA

L'AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE :



Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant des anomalies congénitales ou d'autres dommages du système reproducteur. (Diméthyl-p-toluidine, N° CAS 99-97-8), (Contaminant benzine dans l'acétone, moins de 0,003 % N° CAS 71-43-2).

Nom Chimique	Poids. %	Répertorié
N,N-DIMÉTHYL-P-TOLUIDINE	5 à 15	Cancer

16. AUTRES INFORMATIONS

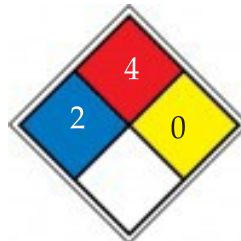
DATE DE Préparation : Novembre 2018

PRÉPARATION :

REMPLACE LA FDS : Novembre 2016

CLASSEMENT HMIS:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	4
RISQUES PHYSIQUES	0
PROTECTION PERSONNELLE	H





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ZAPIT ACCELERATOR

Pg. 9

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT :

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, Dental Ventures of America, Inc n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.